

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MÉTROPOLE DE LYON

Séance du 03 mai 2018

Compte rendu affiché le 09 mai 2018

Date de convocation du Conseil municipal le 27 avril 2018

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Madame Myriam MOSTEFAOUI

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Pierre DUSSURGEY, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Oscar ARAZ à Myriam MOSTEFAOUI.

Membres absents excusés : Kaoutar DAHOUM

Membres absents : Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Batoul HACHANI

Membres démissionnaires : Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Objet :

18.05.0919

Accords-cadres multi-attributaires
pour les travaux d'entretien courant du
patrimoine bâti communal -
Autorisation de signature

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 09 MAI 2018

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 avril 2018 ;

Considérant la nécessité d'entretenir le patrimoine bâti communal (remise aux normes des équipements, amélioration du confort, réfection de certains espaces...) ;

Considérant que la Ville a décidé de traiter ces travaux d'entretien courant de bâtiments par accords-cadres ;

Considérant la procédure d'appel d'offres lancée le 28 février 2018.

Entendu le rapport présenté le 3 mai 2018 par Madame Muriel LECERF, adjointe déléguée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre :
Abstention :

➤ autorise Madame la Maire à signer pour chaque lot l'accord-cadre avec les prestataires choisis par la Commission d'Appel d'Offres, sous réserve qu'il fournisse ses attestations de régularité fiscale et sociale ;

➤ dit que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY